

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: Polyisobutene (PIB)
Nom chimique	: 1-Propene, 2-methyl-, homopolymer
n° CAS	: 9003-27-4
Code du produit	: PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR, PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR, PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR, PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF, PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR, PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR, PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR, PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR, PIB24, PIB24 A, PIB24 A TR, PIB24 TF, PIB24 TR, PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR, PIB28LZ, PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR, PIB32, PIB32DM, PIB32 TF, PIB32 TR, PIB32 3M, PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR, PIB90, PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR, PIB121, PIB121 TR, PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR, PIB122LZ, PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR, PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR, PIB128KL, PIB128KL TR, PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL, PIB240KL TR, PIB N/E
Formule brute	: (C4H8)x
Synonymes	: POLYISOBUTENE / Poly(4+) isobutylene / Polyisobutene / 1-Propene, 2-methyl-, homopolymer

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée	: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires)
-------------------------	--

#### 1.3. Fournisseur

Braskem America, Inc.  
1735 Market Street  
Philadelphia, PA 19103-7583  
TEL: (800) 396 – 5252  
productsafety@braskem.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence	: CHEMTREC: +1-703-527-3887 (INTERNATIONAL) 1-800-424-9300 (NORTH AMERICA)
------------------	---

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Non classé

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés	: Risque de glissade sur la matière renversée.
----------------------------	--

#### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

#### 3.1. Substances

Nom	Nom chimique/Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Polyisobutylene (Constituant principal)	1-Propene, 2-methyl-, homopolymer POLYISOBUTENE / Poly(4+) isobutylene / Polyisobutene / 1- Propene, 2-methyl-, homopolymer	(n° CAS) 9003-27-4	100	Non classé

Comments	: La substance a une viscosité variable et certains grades répondent aux critères de classification en tant que risque d'aspiration, tandis que d'autres ne répondent pas aux critères de classification. Les informations de la section 3 de cette FDS indiquent que le numéro CAS est associé à la classification du risque de toxicité par aspiration. En l'absence de viscosité mesurée, la substance sera classée comme présentant un risque d'aspiration. Lorsque des mesures de viscosité sont disponibles, la classification globale présentée dans la section 2 de cette FDS reflète la classification de risque basée sur la viscosité mesurée.
----------	---

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin. Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: En cas de contact avec des matériaux froids: Laver la peau avec beaucoup d'eau et de savon. En cas de contact avec des matériaux chauds: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Demander immédiatement conseil à un médecin. Consulter un médecin. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: En cas de contact avec des matériaux froids: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. En cas de contact avec des matériaux chauds: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Consulter un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la tête doit être maintenue basse pour empêcher le vomi d'entrer dans les poumons. Consulter immédiatement un médecin. Rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: La surexposition aux vapeurs peut provoquer une toux.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le produit à chaud provoque des brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le produit à chaud provoque des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

À l'intention du médecin :	: En cas de brûlures cutanées, ne pas retirer le polybutène afin de minimiser les dommages physiques à la peau. Couvrir la zone blessée avec un gel pour brûlures approprié.
----------------------------	--

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ), poudre chimique sèche, mousse. Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.
--------------------------------	--

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un jet d'eau puissant qui pourrait étendre l'incendie. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.
------------------------------------	---

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie	: Par combustion, forme : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Porter une combinaison de protection imperméable et hermétique avec gants intégraux ou très ajustés, des bottes et un appareil respiratoire autonome ou à adduction d'air. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Rester contre le vent et loin de la source. Éloigner le personnel superflu. Porter un vêtement de protection approprié. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
Mesures de prévention contre les accidents secondaires	: Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol. Ne pas laisser s'écouler dans les eaux de surface ou dans les égouts. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

- Pour la rétention : Arrêtez les fuites si cela vous est possible sans prendre de risque personnel. Ventiler la zone de déversement. Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu avec un matériau sec tel que: sable sec/vermiculite sèche/terre sèche. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

## SECTION 7: Manutention et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Travailler dans un lieu bien ventilé. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.
- Mesures d'hygiène : Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Mesures techniques : Veiller à une ventilation adéquate.
- Conditions de stockage : Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. L'entreposage en vrac ne nécessite aucune mesure particulière. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.
- Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.
- Matières incompatibles : Acides forts. Oxydants puissants. Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles techniques appropriés

- Contrôles techniques appropriés : Assurer une ventilation appropriée. Une ventilation par extraction locale ou une ventilation générale de la pièce sont normalement requises. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Éviter toute exposition inutile.

#### Protection des mains:

Gants de protection isolants. Gants de protection étanches. Porter des gants de protection.

#### Protection oculaire:

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques si le produit est manipulé à chaud. Aucune protection oculaire spéciale n'est recommandée dans les conditions normales d'utilisation. Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

#### Protection de la peau et du corps:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés

#### Protection des voies respiratoires:

En cas d'exposition excessive, utiliser seulement des appareils respiratoires homologués, à purification d'air, ou à adduction d'air opérant en mode de pression positive. Porter un masque approprié

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Apparence : Limpide. Visqueux.

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Couleur	: Incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR : 125°C PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR : 130°C PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR : 130°C PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: 130°C PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR : 135°C PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR : 135°C PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: 150°C PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: 165°C PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: 190°C PIB24 A, PIB24 A TR: 190°C PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: 190°C PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: 190°C PIB32, PIB32 TF, PIB32 TR: 195°C PIB32 3M: 200°C PIB32DM: >=220°C PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: 220°C PIB90 : > 190°C PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: 220°C PIB121, PIB121 TR: 240°C PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: 235°C PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: 240°C PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: 240°C PIB128KL, PIB128KL TR: 240°C PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: 245°C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: > 260 °C
Inflammabilité	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 0,84 (PIB06) - 0,92 (PIB240) (à l'eau = 1)
Solubilité	: Soluble dans les hydrocarbures. Eau: ≤ 0,1 % Négligeable dans l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: PIB06, PIB06 IBC, PIB06 TF, PIB06 TR: 26 - 34 mm <sup>2</sup> /s (37.8°C) PIB08, PIB08 TF, PIB08 TR: 102 - 110 mm <sup>2</sup> /s (37.8°C) PIB10, PIB10 IBC, PIB10 TF, PIB10 TR: 20 - 30 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB10B, PIB10B IBC, PIB10B TF: 20 - 30 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB12, PIB12 TF, PIB12 TR: 34 - 42 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB16, PIB16 IBC, PIB16 TF, PIB16 TR: 46 - 52 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB18, PIB18 TF, PIB18 TR: 65 - 80 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB20, PIB20 TF, PIB20 TR: 100 - 120 mm <sup>2</sup> /s(100°C) PIB24, PIB24 TF, PIB24 TR: 200 - 240 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB24 A, PIB24 A TR: 200 - 240 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB28, PIB28 TF, PIB28 TR: 260 - 320 mm <sup>2</sup> /s(100°C) PIB30, PIB30 TF, PIB30 TR: 600 - 660 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB32 3M : 610 - 720 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB32, PIB32DM, PIB32 TF, PIB32 TR: 640 - 720 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB80, PIB80 TF, PIB80 TR: 1450 - 1700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB90 : 1900 - 2100 °C mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB120, PIB120 TF, PIB120 TR: 2300 - 2700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB121, PIB121 TR: 2900 - 3200 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB122, PIB122 TF, PIB122 TR: 3000 - 3400 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB126, PIB126 TF, PIB126 TR: 3900 - 4200 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB128, PIB128 TF, PIB128 TR: 4000 - 4700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB128KL, PIB128KL TR: 4000 - 4700 mm <sup>2</sup> /s (100°C) PIB240, PIB240 TF, PIB240 TR, PIB240KL TR: 11000 - 14000 mm <sup>2</sup> /s (100°C)
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la section 7. Non établi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Aucune réaction dangereuse connue. Une polymérisation dangereuse ne se produira pas. Non établi.
Conditions à éviter	: Températures très élevées. Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	: Acides forts. Agents oxydants forts. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: Non applicable
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Symptômes/effets après inhalation	: La surexposition aux vapeurs peut provoquer une toux.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Le produit à chaud provoque des brûlures.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Le produit à chaud provoque des brûlures.
Symptômes/effets après ingestion	: L'ingestion peut provoquer nausées et vomissements.
Autres informations	: Voies d'exposition possibles : ingestion, inhalation, peau et yeux.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

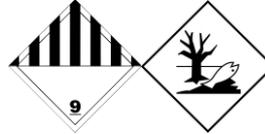
Législation régionale (déchets) : Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Consulter un expert en élimination ou en traitement de déchets. Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Écologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: TDG / DOT / IMDG / IATA

TDG	DOT	IMDG	IATA
<b>14.1. Numéro ONU</b>			
UN3257	3257	3257	3257
<b>14.2. Désignation officielle pour le transport</b>			
LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylène)	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Polyisobutylene)	LIQUIDE TRANSPORTÉ À CHAUD, N.S.A. (Polyisobutylene)	Elevated temperature liquid, n.o.s. (Polyisobutylene)
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
9	9	9	9
			
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
III	III	III	Non applicable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui	Dangereux pour l'environnement: Oui Polluant marin: Oui, en cas de transport à température élevée (≥100 °C),	Dangereux pour l'environnement: Oui
Transport à une température inférieure à 100 °C : non réglementé pour tous les modes de transport.			

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Les informations sur les réglementations en matière de transport fournies dans le présent document ne couvrent pas toutes les exigences techniques et opérationnelles et ne peuvent donc pas être considérées comme exhaustives. Avant de transporter le produit, veuillez consulter les directives des règlements de l'organisation nationale des routes et des chemins de fer, de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de l'Association internationale du transport aérien (IATA). L'entreprise de transport est responsable du respect des lois, règlements et autres règles applicables au transport du matériel.

### TDG

UN-No. (TDG) : UN3257

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Dispositions spéciales relatives au transport des marchandises dangereuses (TMD)	: 16 - (1) L'appellation technique d'au moins une des matières les plus dangereuses qui contribuent le plus au danger ou aux dangers des marchandises dangereuses doit figurer, entre parenthèses, sur le document d'expédition et suivre l'appellation réglementaire conformément à la division 3.5(1)c)(ii)(A) de la partie 3 (Documentation). L'appellation technique doit également figurer, entre parenthèses, sur un petit contenant ou sur une étiquette volante, à la suite de l'appellation réglementaire conformément aux paragraphes 4.11(2) et (3) de la partie 4 (Indications de danger — marchandises dangereuses). (2) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un document d'expédition ou sur un petit contenant si les lois du Canada sur le transport intérieur ou une convention internationale sur le transport international interdisent la divulgation de cette appellation technique : a) UN1544, ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES SOLIDES, N.S.A.; b) UN1851, MÉDICAMENT LIQUIDE TOXIQUE, N.S.A.; c) UN3140, ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A. ou SELS D'ALCALOÏDES LIQUIDES, N.S.A.; d) UN3248, MÉDICAMENT LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, N.S.A.; e) UN3249, MÉDICAMENT SOLIDE TOXIQUE, N.S.A. (3) Malgré le paragraphe (1), il n'est pas nécessaire que l'appellation technique des marchandises dangereuses ci-après figure sur un petit contenant : a) UN2814, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR L'HOMME; b) UN2900, MATIÈRE INFECTIEUSE POUR LES ANIMAUX.
Quantité limite d'explosifs et Indice de quantité limitée	: 0
Quantités exemptées (TDG)	: E0
Indice véhicule routier de passagers ou indice véhicule ferroviaire de passagers	: Interdit
Numéro du Guide des Mesures d'Urgence (GMU)	: 128

### DOT

N° ONU (DOT)	: UN3257
Dispositions Particulières DOT (49 CFR 172.102)	: IB1 - Authorized IBCs: Metal (31A, 31B and 31N). Additional Requirement: Only liquids with a vapor pressure less than or equal to 110 kPa at 50 C (1.1 bar at 122 F), or 130 kPa at 55 C (1.3 bar at 131 F) are authorized. T3 - 2.65 178.274(d)(2) Normal..... 178.275(d)(2) TP3 - The maximum degree of filling (in %) for solids transported above their melting points and for elevated temperature liquids shall be determined by the following: Degree of filling = $95 * (dr / df)$ Where: df and dr are the mean densities of the liquid at the mean temperature of the liquid during filling and the maximum mean bulk temperature during transport respectively. TP29 - A portable tank having a minimum test pressure of 1.5 bar (150.0 kPa) may be used provided the calculated test pressure is 1.5 bar or less based on the MAWP of the hazardous materials, as defined in 178.275 of this subchapter, where the test pressure is 1.5 times the MAWP.
Emballage en Vrac DOT (49 CFR 173.xxx)	: 247
Quantités maximales DOT - Aéronef de passagers/véhicule ferroviaire (49 CFR 173.27)	: Forbidden
Quantités maximales DOT - Aéronef cargo seulement (49 CFR 175.75)	: Forbidden
DOT Emplacement d'arrimage	: A - The material may be stowed "on deck" or "under deck" on a cargo vessel and on a passenger vessel.
DOT Arrimage - Autre information	: 85 - Under deck stowage must be in mechanically ventilated space

### IMDG

Dispositions spéciales (IMDG)	: 232, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 0
Quantités exceptées (IMDG)	: E0
Instructions d'emballage (IMDG)	: P099
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC01
Instructions pour citernes (IMDG)	: T3
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP3, TP29
N° FS (Feu)	: F-A - FICHE ANTI-INCENDIE Alpha – FICHE ANTI-INCENDIE GÉNÉRALE
N° FS (Déversement)	: S-P - FICHE ANTIDÉVERSEMENT Papa – SUBSTANCES DANGEREUSES SI MOUILLÉES (ARTICLES POUVANT ÊTRE RÉCUPÉRÉS)
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW5

# Polyisobutene (PIB)

## Fiche de Données de Sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Point d'éclair (IMDG) : above 100°C  
Propriétés et observations (IMDG) : Any liquid which is transported at or above 100°C but below its flashpoint. May cause fire if in contact with combustible material due to extreme temperature.

### IATA

Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA) : Forbidden  
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA) : Forbidden  
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA) : Forbidden  
Code ERG (IATA) : 9L

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Nom du produit: POLY(+4)ISOBUTYLENE

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

#### Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

#### Polyisobutene (PIB) (9003-27-4)

Introduction répertoriée dans le programme australien d'introduction de produits chimiques industriels (Inventaire AICIS)  
Listé dans le PICCS (Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances)  
Listé dans l'inventaire japonais ENCS (Existing New Chemical Substances)  
Inscrit sur le KECL/KECI (inventaire coréen des produits chimiques existants)  
Listé dans l'IECSC (Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China)  
Listé dans le NZIoC (New Zealand Inventory of Chemicals)  
Listé dans l'ISHL du Japon (Industrial Safety and Health Law)  
Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

## SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 7 Juin 2019  
Date de révision : 19 Février 2024  
Remplace la fiche : 21 Février 2022  
Autres informations : Aucun(e).

Braskem - SDS\_Canada\_GHS (modified 200817)

*Cette information est basée sur nos connaissances actuelles et vise à décrire le produit afin de répondre uniquement aux exigences de santé, de sécurité et d'environnement. Elle ne devrait donc pas être considérée comme une garantie d'une propriété spécifique du produit. L'information avertit que la manipulation de toute substance chimique exige une connaissance préalable de ses risques pour l'utilisateur. C'est à l'utilisateur de l'entreprise du produit qui fournit cette fiche de sécurité de promouvoir la formation de ses employés concernant les risques possibles qui découlent de la manipulation de ce produit. L'information contenue dans les présentes n'est pas absolue, mais représente une information générale sur l'utilisation du produit chimique et une indication des mesures de sûreté et de sécurité à adopter.*